

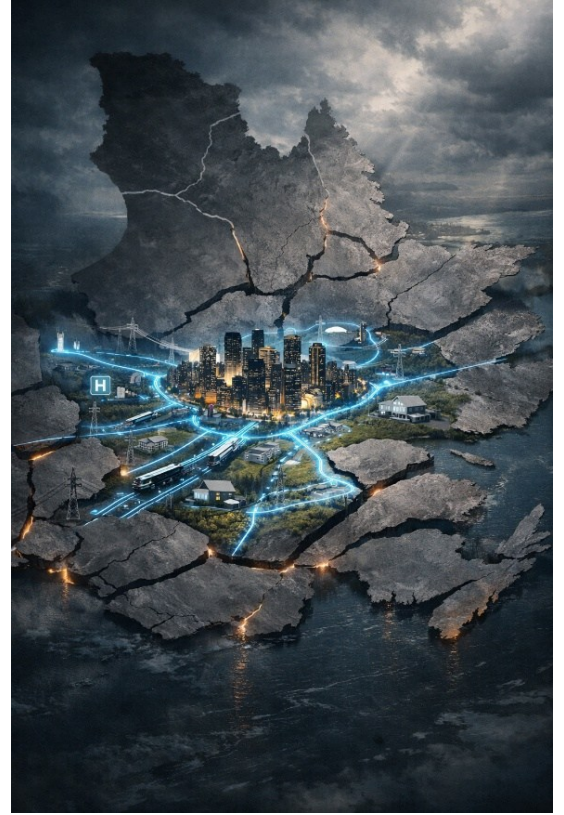
Le risque de partition du territoire

Arguments juridiques contre, mobilisation des régions, unité territoriale.

Imaginez Montréal séparée du reste du Québec. Imaginez des hôpitaux coupés de leur réseau régional. Imaginez des écoles contraintes de changer de règles du jour au lendemain. Imaginez des citoyens soumis à des lois contradictoires selon leur quartier. C'est ce que menacerait la partition interne : un chaos immédiat, un affaiblissement des institutions, une vie quotidienne plongée dans l'incertitude.

La partition du Québec n'est pas une hypothèse abstraite. La partition du Québec est un projet politique. La partition du Québec est un instrument de l'État fédéral et de certains acteurs anglo-montréalais pour empêcher le peuple québécois de décider de son avenir. Elle repose sur une illusion : que le territoire puisse se fragmenter selon des considérations linguistiques locales. Or le peuple québécois ne cherche pas à diviser son espace : il cherche à exercer sa souveraineté.

Le Québec est un territoire continu. Le Québec est un territoire administré. Le Québec est un territoire reconnu. Comme le rappelle la Cour suprême du Canada, « *Le Québec possède un territoire défini, une population permanente et un gouvernement effectif* » -- Cour suprême du Canada (1998). Les villes et les régions peuvent gérer certaines affaires locales, mais elles restent toujours sous l'autorité du Québec. Cette continuité assure la stabilité des frontières, la force des institutions et la sécurité juridique pour tous.



La partition crée le chaos ; la souveraineté crée la stabilité. La partition fragilise, la souveraineté protège. La partition divise, la souveraineté unit. Contrairement à la partition interne, qui fabriquerait des enclaves artificielles au cœur du Québec, l'indépendance sépare le Québec du Canada dans son ensemble tout en préservant l'intégrité du territoire. La partition impose, l'indépendance légitime. La partition détruit, l'indépendance fonde.

Un État ne se construit pas à partir de morceaux dispersés, mais à partir d'un territoire réellement exercé et administré. Le droit international confirme cette distinction. Selon le principe de l'**uti possidetis juris**, un nouvel État accède à l'indépendance sur la base des frontières existantes. La Cour internationale de justice rappelle que « *le respect des frontières existantes au moment de l'accession à l'indépendance est nécessaire afin d'éviter la fragmentation et l'instabilité* » -- Cour internationale de justice (1986). Les frontières internes organisent la gestion, mais elles ne deviennent jamais des frontières internationales parce qu'une majorité locale invoque un droit de sécession.

Chaque région dépend de la continuité territoriale. Chaque travailleur dépend de la continuité territoriale. Chaque institution dépend de la continuité territoriale. Travailleurs, entreprises, services publics : tout le Québec est interconnecté. Fragmenter artificiellement ce territoire serait plonger la société dans le désordre, multiplier les coûts, briser la capacité collective d'action. La continuité territoriale n'est pas un détail juridique : elle est la condition de la vie quotidienne, la condition de l'action politique, la condition de la souveraineté.

L'unité ne nie pas la diversité. L'unité structure la diversité. L'unité protège la diversité. Un Québec souverain peut reconnaître l'autonomie régionale, protéger les cultures enracinées, garantir des statuts particuliers : tout en restant un territoire unifié. La diversité devient une force et non un prétexte pour fragmenter.

Le discours partitionniste cherche la peur, la confusion, l'affaiblissement. Le discours partitionniste divise avant que le peuple n'ait choisi. Toute démarche souverainiste qui ne protège pas explicitement l'unité du territoire se condamne à l'échec.

Le Québec est un espace vivant. Le Québec est un espace organisé. Le Québec est un espace commun. Le protéger est une exigence politique, une exigence juridique, une exigence démocratique. Chaque citoyen, chaque institution, chaque région, chaque hameau, chaque rue, chaque école dépend de cette unité pour exercer pleinement ses droits et sa souveraineté.

Aujourd'hui, il ne s'agit pas seulement de choisir entre chaos et ordre. Il s'agit de décider si l'histoire retiendra un peuple capable de protéger son territoire et son destin, ou un peuple qui a laissé la division dicter son avenir. Le Québec, unifié, souverain, vivant dans la continuité de ses institutions et de son peuple, restera un symbole durable de stabilité et de liberté.

Louis-Martin Carrière